BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 676

45 – LOIRET

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ORLÉANS

Ventes et cessions

488 237 165 RCS Orléans.
DACQUOISE D'INTERIM.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 38000.00 EUR.
Adresse : 1, rue Michel Royer, 45100 Orléans.
Précédent propriétaire : 488 237 165 RCS Orléans. **DACQUOISE D'INTERIM.**
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : CFG INTERIM Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 19 cours d'Alsace Lorraine 33000 Bordeaux Capital : 100000.00 EUR Numéro unique d'identification : 491041711 Lieu d'immatriculation : Bordeaux. Société absorbee : DACQUOISE D'INTERIM Forme : Société à responsabilité limitée Adresse du siège : 1 rue Michel Royer 45100 Orléans Capital : 38000.00 EUR Numéro unique d'identification : 488237165 Lieu d'immatriculation : Orléans. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 645655.61 EUR - passif de 762040.09 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : La valeur nette des apports s'élèverait à un montant négatif de 116 384,48 euros. La société CFG INTERIM détenant la totalité des 1000 parts composant le capital social de la société DACQUOISE D'INTERIM, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des actions de DACQUOISE D'INTERIM détenues par CFG INTERIM un mali de fusion de 116 386,48 euros. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2021, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société DACQUOISE D'INTERIM depuis le 1er janvier 2021 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société CFG INTERIM. La fusion sera réalisée le 31 décembre 2021 à minuit. La société DACQUOISE D'INTERIM sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. . Date du projet commun de fusion : 16.11.2021. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société CFG INTERIM : 17.11.2021 (au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux). Pour la société DACQUOISE D'INTERIM : 17.11.2021 (au greffe du tribunal de commerce de orleans)..